

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 12 juillet 2017 à dix-neuf heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à l'ensemble des membres du conseil.

Sont présents madame les conseillères Nicole Sainte-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers, Michel Hamelin, Sylvain Mallette, Mario Parent et Marc-Antoine Thibault sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

## 1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Francine Daigle constate le quorum et déclare la séance ouverte à dix-neuf heures.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

17-07-190

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement parapluie numéro 376-17 décrétant un emprunt en immobilisations
4. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

## 3. Adoption du règlement parapluie numéro 376-17 décrétant un emprunt en immobilisations

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes ou au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec.

ATTENDU QUE la municipalité prévoit faire le remplacement graduel de sa flotte de véhicules;

ATTENDU QUE dans son plan triennal 2017-2019, la municipalité prévoit de remplacer le camion-citerne incendie ainsi que le camion de voirie;

ATTENDU QU'UN emprunt est nécessaire afin de procéder à ces acquisitions selon les termes et conditions mentionnées au règlement;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 10 juillet 2017;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 10 juillet 2017;

17-07-191

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le règlement numéro 376-17 décrétant un emprunt en immobilisations.

Que ce règlement soit déposé au livre des règlements de la municipalité.

Que le registre soit accessible le 19 et 20 juillet au centre municipal, 204 rue Principale pour les fins de signature aux heures définies à l'article 536 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chapitre E-2.2.

ADOPTÉ

**4. Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 19h03

---

Francine Daigle, mairesse

---

Michel Morneau, directeur général